

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 17 JUIN 2020**

Date de la convocation : 5 juin 2020

Nombre de membres :

. Elus : 15
. Présents : 14

L'an deux mil vingt et le 17 juin à 16 h 00 le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations, boulevard Charles Bernard à Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Jean-Claude BASSE, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL, M. Bertrand BUTIN, Mme Oana BRISCARU, M. Brice DELAHOUCHE, Mme Jessie MACCIO, M. Jean-Jacques PEIRANO, M. Patrick PIVELIN.

Secrétaire de séance : Pierre CONSTANS

Absente ayant donné procuration : Lydie BOTTACCHI à Rolland BALBIS

M le Maire remercie les Conseillers Municipaux de leur présence et donne la parole à Bertrand BUTIN qui est en charge des finances.

Budget communal

Point 1 - D 18 2020

Le Compte Administratif 2019 est excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents soit 13 voix (M. le Maire ne vote pas – ni pour lui, ni pour la procuration qu'il détient).

Point 2 - D 19 2020

Le Compte de Gestion de la commune

Le compte de gestion, tenu par la Recette des Finances d'Aups, est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés soit 15 voix.

Point 3 - D 20 2020

La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats

- **Reprise sur 2020 des restes à réaliser 2019**

Dépenses d'investissement 2019 : 362 118,02 €

Recettes d'investissement 2019 : 254 059,48 €

- **Affectation des résultats 2019**

Conservation de l'excédent de fonctionnement 2019 : 343 147,14 € (Compte 002)

Conservation de l'excédent d'investissement 2019 : 133 951,32 € (Compte 001)

BUDGET Commune 2020

Point 4 - D 21 2020

1/ Vote des Taux d'Imposition

Les taux sur le foncier bâti et non bâti restent inchangés. Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 - D 22 2020

2/ Subventions aux Associations : 11 460 €.

Pour 2020, les subventions sont diminuées. Les élus qui sont parties prenantes dans les associations (4) se retirent et la délibération d'affectation des subventions est votée à l'unanimité des présents et représentés.

Point 6 - D 23 2020

Vote du budget primitif

Budget de fonctionnement : 1 914 000 €

Budget d'investissement : 1 477 000 €

Le budget communal est voté à l'unanimité.

Budget eau et assainissement 2020

Point 7 - D 24 2020

Compte administratif eau et assainissement 2019

Le Compte Administratif excédentaire dans les 2 sections est adopté à l'unanimité des présents soit 13 voix.

Point 8 - D 25 2020

Le Compte de Gestion eau et assainissement

Le compte de gestion, tenu par la Recette des Finances d'Aups, est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés soit 15 voix.

Point 9 - D 26 2020

La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats

- **Reprise sur 2020 des restes à réaliser 2019**

Dépenses d'investissement 2019 : 90 456,14 €

Recettes d'investissement 2019 : 0 €

- **Affectation des résultats 2019**

Conservation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 : 85 278,32€ (Compte 002)

Affectation du solde de 35 000 € à la section Investissement (Compte 1068)

Conservation de l'excédent d'investissement 2019 : 95 345,19 € (Compte 001)

Point 10 - D 27 2020

Budget Régie de l'Eau 2020

Budget de fonctionnement : 389 000 €

Budget d'investissement : 226 000 €

Ce budget eau et assainissement 2020 est voté à l'unanimité.

SYMIELECVAR

M. Le Maire explique que la commune est adhérente au SYMIELECVAR dans un premier temps, il s'agissait de notre éclairage public.

Qu'est-ce le SYMIELECVAR : Le Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var est né en mars 2001, de la volonté de regroupement de quelques communes du département du VAR sous l'égide de l'Association des Maires du VAR, pour permettre une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution publique de l'énergie électrique.

Point 11 - D 28 2020

Election des Délégués de la commune auprès du Symielecvar

Donc chaque commune adhérente est représentée au sein de cet EPCI et nous devons pour notre représentation désigner 2 candidats : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Sont Candidats :

- M. Pierre CONSTANS
- M. Patrick PIVELIN.

Ces 2 personnes sont élues à ce poste.

Point 12 - D 29 2020

Symielecvar - Modification des statuts

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés d'approuver les nouveaux statuts du Symielecvar.

Points 13-14-15 - D 30 2020 – D 31 2020 – D 32 2020

Différents transferts de compétences sont également soumis à délibération du Conseil Municipal

Les transferts prévus dans l'ordre du jour sont votés à l'unanimité.

Point 16 - D 33 2020

Délibération instaurant le principe de la redevance règlementée pour chantier(s) provisoire(s)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de reconduire cette délibération.

Point 17 - D 34 2020

Désignation des représentants de la commune au sein de l'Association Communes Forestières du Var- Agence des politiques énergétiques du Var

La commune de Villecroze adhère à l'Association Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var, et suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune

- Délégué titulaire M. Pierre CONSTANS principalement sur la thématique Forêt (aménagement du territoire/sécurité/calorisation et préservation des forêts publiques et privées)

- Délégué suppléant M. Patrick PIVELIN principalement sur la thématique Transition énergétique (habitat/bâtiments communaux / urbanisme/énergies renouvelables)

Questions diverses :

- Gestion de la crise sanitaire
- Parc National du Verdon (PNV)
- Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC/CCFF)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) – Villecroze / Tourtour
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Ecole